

Grotte du Tribunal de  
Commerce de Paris

I M R

12 JUL. 2007

2/4 boulevard Haussmann  
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 €  
Siège social : 10 avenue de Messine 75008 PARIS  
RCS Paris B 388 161 960

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2006.**

9239792-

N° DE DÉPOT

Q442

(extrait)

L'an deux mille six et le 27 avril 2006, à 11 heures 30, les actionnaires de la société 2/4 boulevard Haussmann, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social de la société.

Une feuille de présence est établie et émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le bureau de l'assemblée est constitué comme suit :

Monsieur Patrick DANEELS préside la séance

Monsieur Alain Chaussard représentant la société civile ANJOU, est appelé aux fonctions de scrutateur.

Monsieur Yann Gontard est absente et excusé.

La société MONCEAU FINANCE CONSEIL, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Monsieur Jivet NDELA est désigné aux fonctions de secrétaire de l'assemblée.

Assiste également à la réunion, Monsieur Thomas COUDERT

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, fait ressortir que tous les actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Président
- le rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005.
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- les statuts de la société,

Puis le Président déclare que le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-----  
-----

- Démission du Président (Yann GONTARD) et nomination du nouveau Président (Thomas COUDERT).

-----  
-----

Le Président donne lecture du rapport de gestion

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

-----  
-----

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Le Président rappelle que par lettre en date du 15 avril 2006, Monsieur Yann GONTARD avait manifesté son souhait de démissionner des fonctions de Président de la société qu'il occupe depuis le 16 août 2004.

Le Président précise que cette démission prendra effet à l'issue de l'assemblée générale de ce jour.

L'assemblée générale prend acte de cette démission, et remercie Monsieur Yann GONTARD pour les fonctions qu'il a exercées au sein de la société.



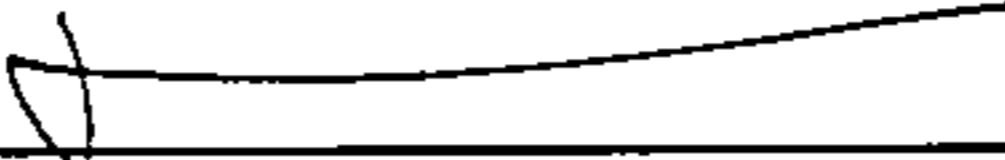
Conformément à l'article 12 des statuts de la société, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Thomas COUDERT Président de la société, en remplacement de Monsieur Yann GONTARD démissionnaire.

Monsieur Thomas COUDERT exercera ses fonctions conformément à l'article 12 et 13 des statuts de la société, pour la durée du mandat restant de son prédécesseur, à savoir, Jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Thomas COUDERT remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée en le nommant aux fonctions de Président de la société, ce qu'il accepte. Il déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le scrutateur.

  
  
  
-----  
**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Président**